

LISTE DU BOURGMESTRE

Woluwe-Saint-Lambert

Bilan 2013-2018 – chapitre 2

UNE ÉQUIPE QUI SE BAT POUR VOTRE QUALITÉ DE VIE

SURVOL : POUR QUE CELA NE NOUS PASSE PLUS AU-DESSUS DE LA TÊTE !

Campagnes contre les vols de nuit entre 22h et 7h, adoption de plusieurs motions, actions en justice en association avec d'autres communes et la Région bruxelloise, ... Les autorités communales sont aux côtés des habitants pour faire cesser les nuisances sonores dues au survol abusif de Bruxelles et singulièrement de Woluwe-Saint-Lambert. L'actuel gouvernement MR-NVA est totalement cynique en refusant d'adapter les routes aériennes qui empoisonnent le sommeil et la vie de nos habitants !

Suite au recours introduit par les 19 communes et la Région, une décision de justice du 19 juillet 2017 impose, pour la première fois à l'Etat fédéral de réaliser une étude d'incidence du survol de Bruxelles pour laquelle le bureau d'étude vient seulement d'être désigné. La Région et les communes n'ont donc eu d'autre choix que de saisir à nouveau la justice pour faire respecter cette décision qui enjoint également le gouvernement fédéral à faire cesser les infractions aux normes de bruit sur plusieurs routes aériennes.

Le Collège a également demandé aux instances régionales, et obtenu en octobre 2017, le placement d'un sonomètre supplémentaire sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert. Les premières mesures démontrent le dépassement des normes légales, principalement entre 6 et 7h du matin. Ces constats d'infractions à l'Arrêté Gosuin, qui impose des limites sonores aux avions qui survolent la capitale, justifient l'introduction d'une nouvelle action en justice pour faire cesser ces infractions sur le virage gauche. À l'initiative de l'échevin **Gregory MATGEN**, le Collège vient de décider de se joindre à une nouvelle action en justice, introduite par le gouvernement régional bruxellois.

UNIQUE !

Woluwe-Saint-Lambert a été la première commune bruxelloise à fédérer les divers comités de quartier de son territoire autour d'une charte commune de lutte contre le survol afin d'agir TOUS ENSEMBLE contre la politique inique du gouvernement Michel-De Wever.

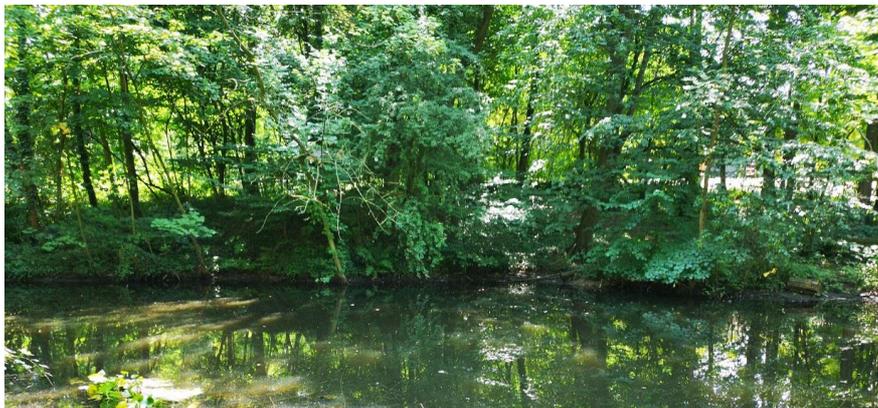


LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Si la vallée de la Woluwe offre un charme certain à notre commune, elle peut aussi causer des inondations en cas de fortes pluies. Diverses mesures ont été mises en place pour les prévenir, lors des réaménagements de l'espace public : déminéralisation du sol pour une meilleure infiltration des pluies, renforcement du maillage bleu et vert, notamment par la réhabilitation des mares, gestion des étangs ou des zones humides, création de nouveaux parcs (éco-quartier Schuman-Charmille, Iles d'Or)...

Lors des travaux de réaménagement des zones non minéralisées, verdurisées sont aménagées (av. Dumont - aménagement en cours >)





< L'entretien des mares, étangs et zones humides permet la prévention des inondations. La mare du Struykbeken

Le Collège a récemment informé la Région qu'il n'était pas favorable à l'implantation d'un bassin d'orage sous le parking du stade communal car un tel ouvrage d'art (capacité double de celui sous la place Flagey) représenterait une atteinte à un site protégé, un danger pour la faune. En outre, de tels travaux causeraient

d'importantes perturbations en termes de mobilité locale et d'accessibilité au stade communal.

UNIQUE !

Le règlement d'urbanisme communal impose la création d'un bassin d'orage pour toute construction d'un bâtiment de plus de 300m² de surface imperméabilisée.

Woluwe-Saint-Lambert vient d'obtenir le soutien de la Région pour renforcer la législation sur l'entretien de ces bassins d'orage privés qui peuvent s'avérer très précieux pour lutter contre les inondations.

Le Collège a obtenu que la Région s'engage à étudier la possibilité de doubler la capacité du collecteur placé sous le boulevard de la Woluwe. Un aménagement qui se ferait en sous-sol, par la technique du fonçage, sans nécessiter de travaux en surface.

Le bassin d'orage, chaussée de Roodebeek. >



PREMIERE !

Rappelons que Woluwe-Saint-Lambert présente déjà la plus grande capacité de bassins de rétention de la Région bruxelloise avec 40.500m³ (source : Bruxelles-Environnement).

Des primes sont proposées pour aider les habitants à se protéger (pose de clapets anti-retour, création de toitures vertes, installation de moyens de récupération des eaux de pluie). Une avance financière est accordée aux habitants victimes d'inondations.

LA MAÎTRISE DE L'URBANISME : POUR PRÉSERVER L'HARMONIE DE NOTRE COMMUNE.

Avec ses collègues du Collège, le bourgmestre **Olivier MAINGAIN** exerce un contrôle strict sur les projets urbanistiques présentés par les investisseurs. Notre commune est très recherchée par sa qualité de vie. Néanmoins, le Collège est très réticent à accepter tout projet urbanistique qui cherche à densifier les terrains constructibles, ou risquant de modifier l'harmonie et les équilibres des différents quartiers.

Si la Région a généralement la compétence de délivrer les permis d'urbanisme pour les projets les plus importants, le Collège fait preuve d'une très grande vigilance et cherche à influencer positivement la Région dans ses décisions.

Parmi les dossiers emblématiques qui ont retenu l'attention des habitants, plusieurs ont marqué les esprits.

Le projet sur le site dit « de la Ferme aux oies », >
le Collège s'y est opposé avec succès et a convaincu la Région de ne pas l'accepter tel que présenté. La majorité a également proposé à la Région des mesures de protection de ce site. La commune étudie la possibilité d'acheter ce terrain pour le protéger comme zone naturelle de ce quartier du bas Roodebeek si caractéristique.



Un autre dossier a également retenu toute l'attention : le projet insensé mené par l'ancien gouvernement régional, à



l'initiative d'un secrétaire d'Etat Ecolo, de construire de manière trop dense sur **le site de l'avenue Jacques Brel/chaussée de Roodebeek.**

Avec le concours des habitants, la commune a obtenu par deux fois l'annulation de permis d'urbanisme délivrés par la Région. Faut-il rappeler que ce projet représentait une véritable atteinte à l'intérieur d'îlot et n'avait pas pris en considération de manière satisfaisante le problème de la récolte des eaux et de la capacité d'égouttage. Le projet de ce secrétaire d'Etat Ecolo a ainsi été recalé, à la grande satisfaction des riverains.

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES : VOUS INFORMER, VOUS PROTÉGER

Avec l'évolution de la société et de la technologie, nous utilisons de plus en plus d'appareils qui émettent des ondes électromagnétiques : smartphone, téléphone sans fil, tablette, babyphone, micro-ondes, ... A cela, s'ajoutent les antennes GSM installées sur les bâtiments. La Liste du Bourgmestre est très attentive à cette question. Des campagnes de sensibilisation (publications, conférences,...) sont régulièrement organisées pour informer les habitants des mesures à adopter pour se prémunir au maximum du rayonnement électromagnétique. Des campagnes de mesures du rayonnement sont proposées dans les habitations.

L'octroi de permis pour les antennes GSM relevant exclusivement des instances régionales, les autorités communales n'ont donc aucune marge de manœuvre quant au choix des lieux d'implantation. Elles vérifient néanmoins, par des mesures régulières, le respect des normes d'émission et, en cas de dépassement, examinent toutes les voies de recours possibles. Par précaution, des mesures sont régulièrement effectuées dans toutes les écoles et crèches communales, elles n'ont jamais montré de dépassement des normes autorisées.

Rejoignez- nous

<https://www.facebook.com/woluwelb/>

<https://www.instagram.com/woluwelb/>